

Membres du Conseil d'Administration :

M. Antoine PRIMEROSE, Pdt	Présent	Collège G (étudiants) : M ^{me} Mariska SINGH M ^{me} Mathilde GALANTINE	Absente Absente
Collège A (professeurs d'université) : M. Pierre COUPPIÉ M. Mathieu NACHER M ^{me} Magalie PIERRE-DEMAR	→ M. NACHER Présent Absente	Collectivités Territoriales M. Bertrand LÉON, SLM M. Roland LOE-MIE, Cayenne M. Franck ROUBAUD, Kourou M. Jocelyn HO-TIN-NOE, CTG M ^{me} Isabelle PATIENT, CTG	Excusé → M. HORTH → M. PRIMEROSE Absent Absente
Collège B (directeurs de recherche) : M. Jérôme ORIVEL	→ Mme LE GUEN	Organismes de recherche M. Alex AGAPIT, CNES Mme Annaïg LE GUEN, CNRS 1 poste vacant	Présent Présent
Collège C (maîtres de conférence) : M ^{me} Isabelle HIDAIR-KRIVSKY, VP M ^{me} Isabelle PIERREJEAN M. Idris SADLI	Présente Présente Présente	Monde socio-économique M ^{me} Christine CHUNG M. Gauthier HORTH M. Olivier MANTEZ M. André NERON M ^{me} Suzanne PONS M ^{me} Maryse SAGNE	Présente Présent → Mme CHUNG Présent Présente Présente
Collège D (chercheurs) : M. Christophe DUPLAIS	→ Mme PIERREJEAN	Assiste également (art. L711-8 du CE) M. A. AYONG LE KAMA, Recteur	M ^{me} Myriam HO A KWIE-MANGAL
Collège E (pers. enseignant /chercheur): M ^{me} Amélie GUIANVARC'H M. Jean-Pierre WILLIAM	Présente Présent		
Collège F (pers. BIATSS) : M. Bertrand RAZAN 1 poste vacant	Absent		
Voix consultative (art. L953-2 du CE) M. le DGS (Guy GARDAREIN) M. l'agent comptable (Richard TABLON)	Présent Présent		
Personnalités invitées : M ^{me} Valérie ROBINEL, DRH – M. Marc de GEYER, DAJMPA – M. Jean-Albert HO SI FAT, Commissaire aux comptes			

M. Antoine PRIMEROSE, Président de l'Université de Guyane, ouvre la séance à 14h20 après avoir constaté le quorum. Quatorze membres sont présents à l'ouverture de la séance et six procurations ont été données.

Le Président annonce l'ordre du jour et demande s'il y a des questions diverses.

Approbation des PV des CA du 7 décembre 2017, 16 janvier et 15 mars 2018
Délibérations :

1. **Compte financier 2017**
2. **Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) – modification du barème attribué aux maîtres de conférences**
3. **Calendrier de fermeture administrative 2018-2019**
4. **Election par les administrateurs des membres du Comité Electoral Consultatif au sein des listes représentées au conseil d'administration**

Points d'information :

- **Décision n°2018-02 du 23/03/2018 relative au budget rectificatif n°1 de 2018**

Approbation des PV des CA du 7 décembre 2017, 16 janvier et 15 mars 2018

M. le Président soumet aux membres du conseil d'administration le procès-verbal du 7 décembre 2017 et demande s'il y a des observations ou remarques.

N'ayant aucune remarque ni observation de la part des membres du conseil d'administration, il propose de passer au vote.

- Nombre de votants..... : 20
- Ne prend pas part au vote : 2
- Abstention..... : 1
- Contre.....: 0
- Pour.....: 17

Décision : le procès-verbal du conseil d'administration du 7 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité.

M. le Président propose de passer au vote du PV du CA du 16 janvier 2018 et demande s'il y a des remarques ou observations.

- Nombre de votants..... : 20
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 1
- Contre.....: 0
- Pour.....: 19

Décision : le procès-verbal du conseil d'administration du 16 janvier 2018 est approuvé.

M. le Président propose de passer au vote du CA du 15 mars 2018 et demande s'il y a des remarques ou observations.

Quelques coquilles sont relevées par certains membres du conseil d'administration. Au point 11, Mme Isabelle PIERREJEAN souhaiterait que les membres élus du bureau soient mentionnés.

M. Gauthier HORTH demande ce qu'il en est de sa proposition de CA élargi faite lors de la séance du 16 janvier.

M. le Président répond que cette proposition doit être formalisée par les membres du CA, peut-être lors d'un vote, afin de convoquer les responsables de composantes et de filières. Il propose de choisir le CA du 12 juillet qui serait avancé au matin avec une pause déjeuner et une reprise à 14h. Ce séminaire pourrait avoir lieu à Kourou.

Il propose de passer au vote du PV du CA du 15 mars 2018.

- Nombre de votants..... : 20
- Ne prend pas part au vote : 3
- Abstention..... : 1
- Contre.....: 0
- Pour.....: 16

Décision : le procès-verbal du conseil d'administration du 15 mars 2018 est approuvé.

1. Compte financier 2017

M. le Président annonce que la présentation du compte financier se fera en deux parties. Dans un premier temps, par l'agent comptable et ensuite par le commissaire aux comptes, qui présentera son rapport d'audit des comptes de l'université pour l'exercice 2017.

Intervention de l'agent comptable

M. Richard TABLON informe les membres du conseil d'administration qu'ils sont en possession de deux documents qui sont la partie budgétaire et la partie comptabilité générale.

Il fait un bref rappel du contexte national et annonce une augmentation de la DGF de plus de 14 % par rapport à 2017 et un rajout de 2 ETP supplémentaires sur le contrat de site.

Il poursuit avec les ETP et mentionne un total de 231 ETP donnés par l'Etat dont 218 ont été consommés par l'UG soit une différence de 13 ETP. Les 41 ETP sous plafond ont été consommés.

Concernant les crédits budgétaires, M. Richard TABLON annonce 23 282 K€ en autorisations d'engagement et 23 492 K€ en crédits de paiement.

Il fait remarquer que certaines enveloppes ont été moins consommées par rapport à d'autres notamment concernant le FSDIE alors que la formation a consommé la totalité de son enveloppe.

Il informe que les recettes budgétaires réalisées s'élèvent à 21 370 452 € contre 22 671 585 € de prévu soit 94 % de réalisés. Les recettes sont supérieures aux dépenses budgétaires avec un excédent de 203 000 € ce qui signifie que dans l'exécution budgétaire, l'université n'est pas mise en péril.

Au niveau patrimonial pour l'année 2017, l'excédent est de 73 000 €. Le commissaire aux comptes ayant demandé de passer des provisions, cela réduit considérablement le résultat patrimonial.

Pour finir, M. Richard TABLON fait le point sur la trésorerie de l'université qui dépasse 3,5 M€ et le fond de roulement d'un montant de 3,7 M€, ce qui augure d'une bonne santé financière. Toutefois, il préconise que l'UG fasse des efforts en diminuant sa dépendance vis-à-vis de la DGF, en augmentant ses ressources propres et en apurant son bilan comptable.

Après son intervention, M. Richard TABLON répond aux interrogations des membres du conseil d'administration concernant notamment, la sous-consommation en matière d'investissements, le résultat patrimonial et les recettes non réalisées par l'université.

Intervention du commissaire aux comptes

M. Jean-Albert HO SI FAT, commissaire aux comptes représentant le cabinet KPMG, fait dans un premier temps un préambule pour rappeler que les comptes de l'université pour l'année 2016 ont été arrêtés et approuvés en septembre 2017, et les comptes de l'année 2017 seront approuvés dès maintenant.

Il présente deux rapports, le premier étant le rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et le deuxième étant celui sur les comptes annuels du CFA.

Sur les comptes annuels, concernant l'exécution de la mission confiée par l'UG, une fois l'audit effectué la réserve formulée l'année précédente a été reconduite à savoir « *des procédures à mettre en place pour mieux cerner les heures complémentaires, les congés payés, les charges à payer* ».

Il fait plusieurs observations concernant la GBCP (Gestion Budgétaire et Comptable Public), le changement de nomenclature, les régularisations qui continueront suite au transfert des biens par l'UAG en 2018 et enfin la provision comptabilisée à la demande de l'UG.

Les travaux ont porté sur la comptabilisation de la dotation du ministère et sur la provision qui est constituée sur plusieurs années.

La concordance du rapport de l'agent comptable avec les comptes a été vérifiée.

M. Jean-Albert HO SI FAT présente ensuite le rapport sur le CFA qui est un rapport de certification et conforme à l'audit.

Il précise que les comptes du CFA ont été établis pour la première fois en 2016 et qu'il n'y a pas de comparabilité par rapport à l'année 2015.

Pour lui, l'université est dans un processus de clarté financière et le rapport de l'année prochaine sera en principe, sans réserve.

La seule réserve émise concerne les comptes qui ont été fournis sans annexes.

En conclusion, le cabinet KPMG certifie que les comptes du CFA sont réguliers et sincères.

M. Richard TABLON fait remarquer qu'il a fourni les états annuels annexes du CFA. Toutefois, au ministère des finances, il est dit que les services à comptabilité distincte ne doivent pas faire l'objet d'un dossier de reddition identique à l'établissement principal.

M. Jean-Albert HO SI FAT termine son intervention en informant les membres du conseil d'administration qu'il présentera les deux rapports qui confirment l'audit des comptes et exposent plus en détail les points d'amélioration du contrôle interne.

Après quelques échanges avec les membres du conseil d'administration, M. Richard TABLON demande que soient votés le compte financier 2017, la partie budgétaire et la partie comptable.

M. le Président propose de passer au vote.

- Nombre de votants..... : 20
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 20

Décision : le compte financier 2017 est voté à l'unanimité.

2. Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) – modification du barème attribué aux maîtres de conférences

M. le Président informe qu'à l'issue d'un processus validé en commission recherche, il a été proposé d'augmenter la PEDR des maîtres de conférences en la portant à 4 000 € annuels, afin d'encourager les candidatures.

Il précise que cette proposition a été soumise et validée en comité technique et en conseil académique.

Certains membres du CA désapprouvent cette augmentation et souhaiteraient que cette prime soit la même pour tout le monde.

Après quelques échanges, le Président propose de passer au vote.

- Nombre de votants..... : 20
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 20

Décision : la prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) est votée à l'unanimité.

3. Calendrier de fermeture administrative 2018-2019

M. le Président informe que ce calendrier a été proposé et validé en comité technique, proposé et discuté en comité de direction. Il est proposé que l'établissement soit fermé un certain nombre de jours dans l'année.

Il y a quelques échanges entre le Président et quelques membres du conseil sur l'ouverture de la bibliothèque universitaire pour les étudiants particulièrement pendant la période des révisions.

M. le Président indique être en attente du conseil de la BU qui doit statuer sur les périodes d'ouverture.

Les composantes peuvent avoir un calendrier différent, mais il existe un certain nombre de jours de fermeture obligatoire fixé par l'université, auquel les composantes ne peuvent déroger.

M. le Président propose de passer au vote :

- Nombre de votants..... : 20
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre.....: 0
- Pour.....: 20

Décision : le calendrier de fermeture administrative 2018-2019 est voté à l'unanimité.

4. Election par les administrateurs des membres du Comité Electoral Consultatif au sein des listes représentées au conseil d'administration

M. Marc de Geyer informe que lors du dernier conseil d'administration, il a été voté une délibération relative à la composition du comité électoral consultatif (CEC) en application d'un décret de 2017.

Ce CEC est composé notamment de représentants des personnels et des usagers désignés par et parmi chaque liste représentée au CA, un par liste et par collège. Il précise que dans le collège B il faut désigner un représentant sachant que, la Vice-Présidente du CA élue dans ce collège, est amenée à représenter le Président de l'Université.

M. Marc de Geyer propose que la désignation se fasse en séance.

- | | |
|--|---|
| - Collège A (professeurs d'université) : | M. Mathieu NACHER |
| - Collège B : (directeurs de recherche ou assimilés) : | M. Jérôme ORIVEL (membre d'office) |
| - Collège C (maîtres de conférences) : | Mme Isabelle PIERREJEAN |
| - Collège D (chercheurs) : | M. Christophe DUPLAIS (membre d'office) |
| - Collège E (autres personnels enseignants) : | Mme Amélie GUIANVARC'H |
| - Collège F (personnels BIATSS) : | M. Bertrand RAZAN (membre d'office) |

Concernant le collège G (étudiants), les représentants étant absents, M. Marc de Geyer propose d'informer lors du prochain CA des résultats de la consultation des membres de ce collège.

Il demande aux membres du CA de prendre acte de ces désignations par un vote.

M. le Président propose de passer au vote :

- Nombre de votants..... : 20
- Ne prend pas part au vote : 0
- Abstention..... : 0
- Contre..... : 0
- Pour..... : 20

Décision : la désignation des membres du comité électoral consultatif au sein des listes représentées au conseil d'administration est votée à l'unanimité.

Point d'information : Décision n°2018-02 du 23/03/2018 relative au budget rectificatif n°1 de 2018

M. Richard TABLON rappelle que le conseil d'administration a voté l'autorisation au Président de signer les DBM d'un montant inférieur à 200 000 €.

La DBM présentée concerne des conventions déjà soumises en CA dans le cadre du budget initial 2017 et courant sur 2018.

Il informe de nouvelles mesures mises dans le budget et de nouveaux crédits de montants assez importants. Un de ces montants s'élève à 30 000 € correspondant au montant minimum accordé par l'Etat aux universités dans le cadre du dispositif Parcours Sup.

M. le Président précise qu'il s'agit de 35 000 € car le ministère a rajouté 5 000 € supplémentaires à cette enveloppe pour accompagner la mise en œuvre de la loi ORE.

M. Richard TABLON poursuit sur les crédits nouveaux :

- 230 000 € pour le Centre Sportif Universitaire dont les travaux avaient été reportés
- 73 000 € de la CTG pour les bourses doctorales
- 80 000 € de la CTG pour le STICE afin de mettre en place du dispositif « open-fac »

Le prochain conseil d'administration se réunira le 7 juin 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance à 16h30.

A Cayenne, le 17 mai 2018

Le Président

The image shows a blue ink signature of Antoine PRIMEROSE written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'UNIVERSITE DE GUYANE' around the perimeter and a central emblem featuring a sun, a ship, and a figure. Below the stamp, the name 'Antoine PRIMEROSE' is printed in blue capital letters, followed by a small blue star.

Antoine PRIMEROSE★